



**DELIBERATION N° N°2020 -78/CCOG-ENV**  
**Relative au projet d'extension des capacités de stockage et aménagements sur l'ISDnD  
de l'Ouest à St Laurent du Maroni**

**L'An Deux Mille vingt et le vendredi dix-huit décembre, à partir de neuf heures et trente minutes,** le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	25
Absents	00
Procurations	04
Votants	29

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 11 décembre 2020.

Publiée le :

**PRÉSENTS :**

- Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin – Mme BARTEBIN Barbara – M. BENTH Albéric – M. BOISROND Ferdinand - Mme CHARLES Marie-Hélène – Mme CHARLES Sophie - M. CRETON Jérémie – M. DEIE Jules - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane – M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme TOUPOUTI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme ADELAAR Esseline à M. Claude RIQUIER  
Mme BOURGUIGNON Arlène à M. BENTH Albéric  
M. IREMEPO Gregory à Mme FJEKE Bénédicte  
M. SELLIER Bernard à Mme CHARLES Sophie

**ABSENTS EXCUSES :**

M. ANELLI Serge - M. EDWIN Moïse - M. YA Tchoua

**ABSENTS :**

M. ADAM Lénick - Mme AGEILAS Sylviana – Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLIANKI Paul - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck.

Le quorum étant atteint lors de la séance du 18 décembre 2020, Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame TOUPOUTI Marie-Chantal épouse SOBAÏMI**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



*Ouest Guyane*

un territoire, des projets, un avenir

**Délibération N°2020 -78/CCOG-ENV  
Relative au projet d'extension des capacités de stockage et aménagements sur l'ISDnD  
de l'Ouest à St Laurent du Maroni**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;  
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;  
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;  
Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;

Madame la Présidente expose :

Les capacités de stockage des Ordures Ménagères sur le site de l'ISDnD de l'Ouest à St Laurent du Maroni permettront un enfouissement aux normes jusqu'à la fin du premier semestre 2022. Il convient donc de prévoir très rapidement les futures capacités de stockage nécessaires. Un dossier de Porté à Connaissance a donc été déposé auprès de Monsieur le Préfet de la Région Guyane en juin 2020. Ce nouvel arrêté va permettre de créer de nouvelles capacités de stockage et de poursuivre l'exploitation jusqu'en Avril 2025.

Les infrastructures à créer et travaux connexes à réaliser sont les suivants :

- Création de 4 nouveaux casiers,
- Création d'une zone de gestion des eaux pluviales,
- Création des réseaux de collecte des lixiviats,
- Renforcement des voiries et équipements annexes,
- Création des quais de déchargement,
- Réalisation des clôtures,
- Création d'un bassin complémentaire de stockage des lixiviats de 20 000 m<sup>3</sup>,
- Réhabilitation des casiers actuellement en exploitation.

Les travaux seront réalisés lors des saisons sèches 2021, 2022 et 2023 soit sur une durée prévisionnelle de 40 mois.

Le montant des prestations intellectuelles, études complémentaires, travaux et aménagement divers s'élèvera à un coût total de : 9 950 000 ,00 € répartis comme suit :

Synthèse des Coûts Prévisionnels	
Nature des Investissements	Montant Prévisionnel
<b>Phase 1 a - Bassin Lixiviats - 20 000 m3</b>	<b>1 900 000</b>
<b>Phase 1 b - Aménagements Site</b>	<b>2 200 000</b>
<b>Phase 2 - Aménagements Casiers</b>	<b>4 200 000</b>
<b>Phase 3 - Réaménagements casiers existants</b>	<b>300 000</b>
<b>Phase 4 - Réaménagements casiers complémentaires</b>	<b>450 000</b>
<b>TOTAL Travaux</b>	<b>9 050 000</b>
<b>Prestations intellectuelles et études</b>	<b>900 000</b>
<b>TOTAL Projet</b>	<b>9 950 000</b>

Le Plan de financement associé est proposé comme suit :

	<b>CCOG</b>	<b>Fonds Publics</b>	<b>TOTAL</b>
Infrastructures, acquisition de matériels et équipements connexes	1 990 000 (20%)	7 960 000 (80%)	<b>9 950 000 (100 %)</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'Approuver** la poursuite de l'opération d'extension des capacités de stockage et de mise aux normes de l'ISDnD de l'Ouest à St Laurent du Maroni,
- **D'Autoriser** la Présidente à lancer les consultations nécessaires,
- **D'Autoriser** la Présidente à solliciter les subventions mentionnées,
- **D'Autoriser** la Présidente ou son délégué à signer tout document administratif ou contractuel s'y rapportant.

VOTE => Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour extrait conforme

 **LA PRÉSIDENTE**  
 Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.